

Newsletter du comité de la FAMH - 4^{ème} trimestre 2013

Chères et chers membres de la FAMH,

Le travail de RP engagé se poursuit en gardant le cap de l'objectif fixé, à savoir accroître la notoriété de la FAMH chez les parlementaires, les médias et les autres acteurs du secteur. Le Conseil fédéral a tranché en ce qui concerne l'initiative du Conseiller national Lorenz Hess (voir la Newsletter du 3^{ème} trimestre 2013). En résumé, le Conseil fédéral défend la position selon laquelle le principe territorial doit être assuré: les assureurs vérifient si le principe territorial est respecté avant de rembourser une prestation tandis que l'OFSP contrôle les assureurs maladie. Le Conseil fédéral estime donc qu'il n'y a pas besoin d'agir et, par conséquent, propose le rejet. Outre le problème du principe territorial, le Conseil fédéral néglige aussi les craintes formulées par cette initiative dans les domaines de la recherche et de la formation, ainsi que le risque économie. Le comité ne peut pas être satisfait de cette réponse et reprendra contact avec le Conseiller fédéral Lorenz Hess.

Lors de la dernière assemblée générale du 28 novembre 2013, le comité a présenté, d'une part, les travaux de RP jusqu'alors réalisés et, d'autre part, les différentes mesures et étapes. Les dépenses liées ont atteint la limite supérieure des prévisions et dépassent le budget de 100%. Pour cette raison, le comité a été obligé de demander aux membres une contribution financière supplémentaire volontaire dans un courrier envoyé début novembre. La FAMH a besoin de la contribution volontaire de tous et remercie ses membres pour leur solidarité et leur participation financière.

Les discussions sur les tarifs se poursuivront aussi en 2014. Le comité de la FAMH a besoin de statistiques fiables pour renforcer sa position dans les négociations et pour justifier ou contredire les divers effets. La FAMH demande donc à tous les laboratoires de fournir leurs données au Labor Trust et remercie ceux qui l'ont déjà fait. Plus la couverture des données est dense, plus les résultats statistiques seront fiables.

La révision du programme de formation postgraduée sera prochainement clôturée et les sociétés scientifiques ont corrigé les annexes I et II du règlement de l'ASSM qui, après rédaction finale et traduction, pourront être mises en application.

Le comité remercie toutes et tous pour leur soutien actif en 2013 et espère qu'il pourra également compter dessus en 2014 pour poursuivre ainsi le travail de défense des intérêts des membres FAMH dans les discussions politiques, avec les administrations et les autres acteurs du secteur.

Votre comité de la FAMH,

La prochaine Newsletter sortira fin mars 2014.
Soleure, fin décembre 2013